

### LEGENDE

**INFORMATIONS GENERALES**  
 PARCELLES CADASTREES section AP n°29 et 38  
 Sis : chemin du camp marin - 83 310 GRIMAUD  
 Surface approximative de la propriété : 100 450 m<sup>2</sup>  
 Surface approximative de la zone concernée : 88 992 m<sup>2</sup> (parcelle AP 29 uniquement)

**CONSTRUCTION :**

Constructions créées

Ecuries modifiées  
 Surface plancher après travaux .....5 097,90 m<sup>2</sup>  
 Surface plancher soumis au code du travail, à usage d'exploitation agricole y compris zone de repos et sanitaires des salariés

Ecuries existantes ..... 862,00 m<sup>2</sup>  
 Ecuries créées ..... 671,90 m<sup>2</sup>  
 Manège ..... 3 544,00 m<sup>2</sup>

Surface d'emprise au sol des constructions : .....6 626,25 m<sup>2</sup>  
 Ecuries ..... 2 064,75 m<sup>2</sup>  
 Manège ..... 4 228,00 m<sup>2</sup>  
 Hangar ..... 333,50 m<sup>2</sup>

Exutoire

**AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

Enrobé créé

16 places de stationnement de dimensions 2,50\*5,00  
 1 place de stationnement PMR de dimensions 3,80\*5,00  
 1 zone réservée au stationnement d'un poids lourd ou de vans, nécessaires au transport des chevaux

- Carrières et Cheminements chevaux en sable
  - Marquage au sol pour traversée de la voie
  - Espaces verts .....57 185,00 m<sup>2</sup>
  - Cheminement piéton accessible au PMR
- VEGETATION**
- Arbres de haute tige plantés en bosquets, le long des limites de propriété nombre réglementé par rapport au nombre d'arbres abattus les essences et disposition sont précisés dans la notice
  - Arbres de haute tige isolés existants
  - Arbres de haute tige isolés supprimés car malades ou abimés de manière à valoriser les arbres maintenus et permettre les constructions nouvelles
  - Arbustes défrichés
  - Arbres de haute tige isolés replantés
  - Réseaux secs et humides raccordés aux réseaux existants sur site et sous voirie
  - Réseaux d'eau pluviale raccordés aux différents zone d'emplacement des tuyaux annelés enterrés
  - Le calcul du dimensionnement des ouvrages sera fourni avant démarrage des travaux, suivant résultats de l'étude de sol et du GET
  - Limite THEORIQUE de zone R2 du PPRI suivant plan disponible sur le site de la Mairie de Grimaud
  - Limite EFFECTIVE de zone R2 du PPRI suivant plan du géomètre DMN - correspondant à la cote de +6,82 NGF.

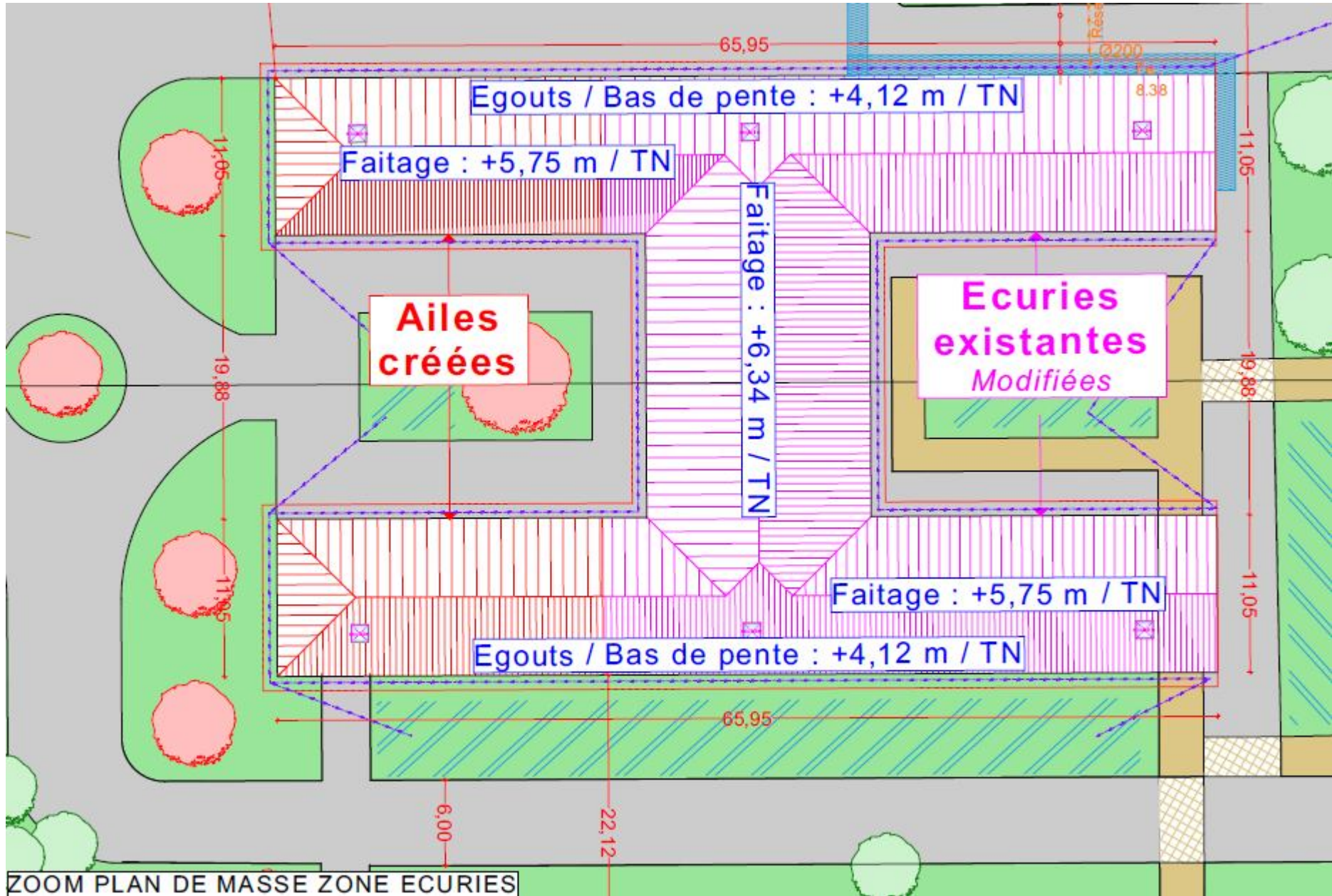
NOVEMBRE 2018

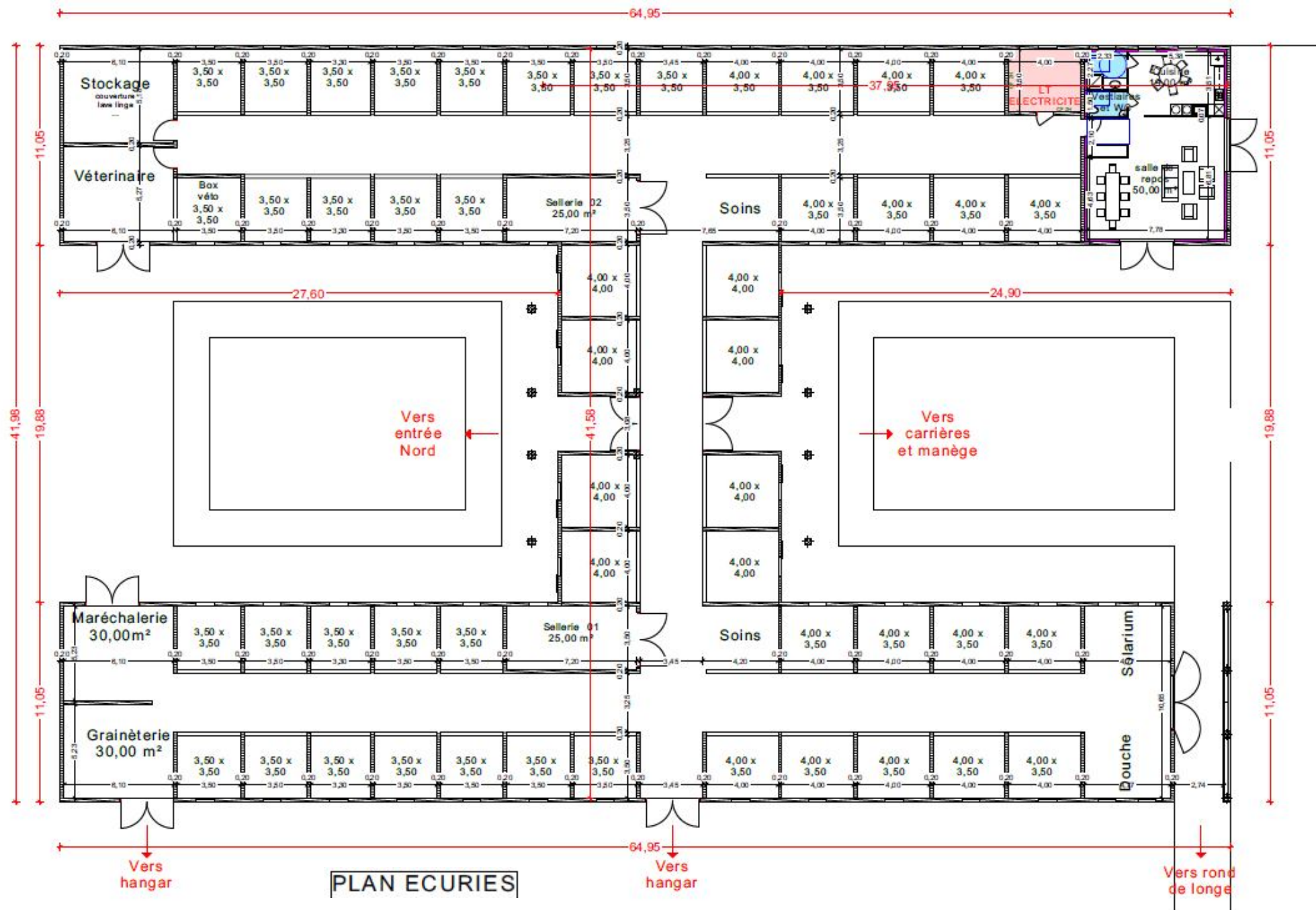


Ce plan est un plan de permis de construire, en aucun cas un plan destiné à l'exécution de travaux - Les surfaces sont à titre indicatif

Plan réalisé selon plan plan de géomètre

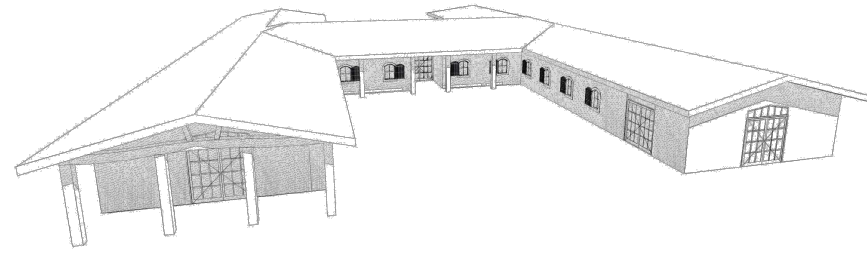








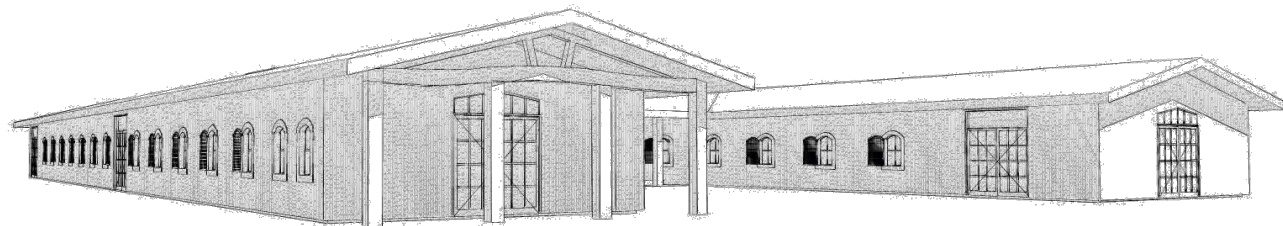
vue SUD plongeante - ECURIES



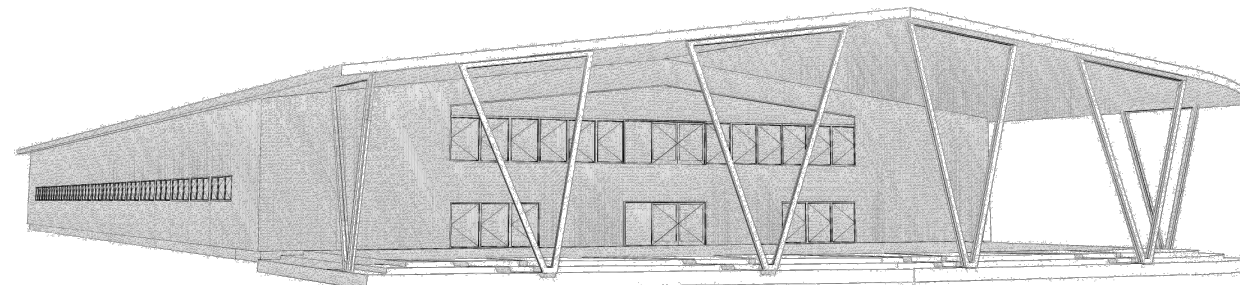
Perspective depuis l'entrée principale



vue SUD - ECURIES



vue SUD - MANEGE



Les écuries du Golf de St TROPEZ

REF PROJET  
18-054

Maitre d'ouvrage  
**M. Sadri FEGAIE**  
Adresse du projet  
**182 Chemin du Camp  
Marin 83 310  
GRIMAUD**

Ref. cadastrales  
n°29 et section AP

PHASE : DPC

PC 09

perspective

02-01 Plan de Masse.pln  
Le 22 NOVEMBRE 2018  
Ech. :

LEGENDE



SIGNATURE MAITRE D'OUVRAGE

**L**ARCHITECT

Tél : 04 28 38 05 79  
Mail : contact@larchitect.fr  
24, rue FORIEL - 26000  
VALENCE

Ce plan est un plan d'avant-projet, en aucun cas un plan destiné à l'exécution de travaux - Les surfaces sont à titre indicatif - Plan réalisé selon plan cadastral sous réserve du plan de géomètre